

Maintien du recrutement à bac + 3

Force ouvrière demande le retrait des projets de décrets entérinant la mastérisation de l'ordre du jour du CTPM du 27 mai.

Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue de nouveau le 19 mai 2009 au cabinet de monsieur Darcos sur le projet de mastérisation de la formation et du recrutement des enseignants.

La délégation de Force Ouvrière a exposé à monsieur Jouve et monsieur Sherringham, conseillers du ministre, que la publication de l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Ministériel du 27 mai modifiait le contexte des discussions en cours.

Les projets de décrets soumis au CTPM sont des décrets statutaires concernant tous les corps enseignants (PE, certifiés, agrégés, PLP, PEPS) et le corps des CPE.

Pour FO ces projets sont la transposition statutaire de la mastérisation des concours et de la formation. Ils modifient les conditions de recrutement, d'affectation, de titularisation et de déroulement de carrière. Les représentants du ministre en ont convenu.

Ces projets de décrets traitent de la phase transitoire de mise en œuvre de la mastérisation ; ils entérinent les concessions faites pour les années 2009 et 2010 par le ministre mais confirment que c'est immédiatement que la mastérisation des concours et de la formation est mise en œuvre puisque seuls les titulaires d'un M 1 pourront être recrutés comme fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010.

La délégation Force Ouvrière a indiqué que dans ces conditions les seuls points qui resteraient en discussion sont le contenu des concours et le contenu des maquettes de master dans le nouveau cadre.

Force Ouvrière a renouvelé sa demande de maintien du recrutement des professeurs au niveau bac + 3 (niveau bac + 4 pour les agrégés), ce qui signifie l'abandon du projet de réforme du recrutement.

Les représentants de la FNEC FP-FO demanderont le retrait des projets de décrets de l'ordre du jour du CTPM du 27 mai. En tout état de cause, la FNEC FP FO voterait contre ces projets.

Les représentants du ministre ont indiqué vouloir entendre le point de vue de Force Ouvrière avant le CTPM puis à nouveau après le CTPM sur l'ensemble des aspects de la réforme en cours, notamment les questions statutaires et de déroulement de carrière.

Lundi 25 mai, le secrétaire général de la confédération Force Ouvrière et le secrétaire général de la FNEC FP FO exposeront les revendications de Force Ouvrière au ministre Xavier Darcos.

La FNEC FP FO demande à être reçue par la commission Filâtre-Marais (commission nationale de concertation sur la formation et le recrutement des maîtres).

La FNEC poursuit sa campagne d'information et de mobilisation de l'ensemble des personnels en défense du recrutement à bac + 3 donnant accès au statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré sur la base de la grille indiciaire de chaque corps et en défense de tous les sites et postes en IUFM .

communiqué de presse du 20 mai 2009.